

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice :	19
Présents :	13
Procurations :	6
Votants :	19
Date de convocation :	15/09/2023
Votes Pour :	19
Votes Contre :	-
Abstentions :	-

Séance du jeudi 21 septembre 2023 à 18 H 30

Le Conseil municipal de la Commune de Pavie, dûment convoqué, s'est réuni, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Jean-Michel BLAY, Maire.

**PRÉSENTS** : Mesdames, Messieurs, Jean-Marc AUTIÉ, Karine BESSÉ, Jean-Michel BLAY, Isabelle BRUNEL, Claudine CARAYOL, Martine DAREUX, Alexandre DENEITS, Géraldine DUTREY, Brigitte LALANNE BAJON, Philippe SENTEX, Ludovic SICARD, Marie-Christine VERDIER, Éric ZAMPIERI.

**PROCURATION** : Jacques GABRIEL donne procuration à Marie-Christine VERDIER, Jean-Marc REGNAUT à Jean-Marc AUTIÉ, Alexandra SAGOT à Claudine CARAYOL, Radouane KHABBAL à Ludovic SICARD ; Pierre MASURE à Karine BESSÉ, Jacques FAUBEC à Jean Michel BLAY.

**SECRETAIRE** : Marie-Christine VERDIER

**Délibération n° 2023\_046****7.5 Subventions**

**Objet : Travaux de mise en sécurité des bâtiments publics – Réfection toiture de la salle des fêtes – Plan de financement**

Monsieur le Maire rappelle le projet de travaux de mise en sécurité de la salle des fêtes de Pavie avec la réfection totale de sa toiture.

Le montant estimé de ces travaux, servant de référence aux demandes de subvention, s'évalue à 31 035,20 € HT soit 37 242,24 € TTC, décomposé selon le plan de financement suivant :

**Plan de financement :**

– Etat (DSIL/DETR) : 30% de la dépense subventionnable	9 310.56 € HT
– Département (DDR) : 10% de la dépense subventionnable	3 103.52 € HT
– Commune de Pavie : 60%	18 621.12 € HT
<b>Total</b>	<b>31 035,20 € HT</b>
TVA 20%	6 207,04 € HT
<b>TOTAL</b>	<b>37 242,24 € TTC</b>

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur cette opération et sur son financement. Il informe qu'il sollicitera les concours financiers correspondants, conformément à la délégation qu'il a reçu du Conseil municipal dans ce domaine par délibération du 26 mai 2020.

**Après discussion, le Conseil municipal, à l'unanimité décide :**

- D'approuver le projet et le plan de financement correspondant,
- De prendre acte des demandes de subvention par Monsieur le Maire,
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes mesures relatives à ces décisions.

*Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits.*

Pavie, le 23 septembre 2023

Le Maire,

Jean-Michel BLAY

